

SEANCE DU 31 AOUT 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente-et-un août à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 06/08/2021, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, AMIRAUT, AUBERTOT, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GRENAT, MINIER, SOUBISE, formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: PERRIGAULT Marylène, ANTOINE Caroline, GALLWA Catherine, LESCOP Giliane, FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : Quentin MINIER

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 17 juin 2021. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2021/23 Demande de subvention exceptionnelle

Suite à la manifestation « la fête de la basse-côte » du 13 juillet 2021 sur la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention exceptionnelle doit être accordée à l'Association « le gardon de Marcilly ».

En effet, cette association a acheté les denrées alimentaires pour le repas des bénévoles.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à l'association « le gardon de Marcilly » d'un montant de 124 Euros correspondant aux frais engagés.

2021/24 Modification des statuts du SIEPVV

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne (SIEPVV) réuni le 07 juillet dernier pour régulariser le retrait de la compétence des transports scolaires de ses statuts ;

Vu le transfert de cette compétence effectué par délibération de la CCTVV le 24 septembre 2019 ;

Vu la délibération de la commune de Marcilly-sur-Vienne le 17 octobre 2019 approuvant le rapport de la Commission Locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT) relatif au transfert des charges de la compétence transports scolaires vers la CCTVV ;

Vu l'arrêté préfectoral n°181-261 du 19 décembre 2018 qui entérine cette modification de compétence tout en indiquant la date de prise d'effet au 1^{er} septembre 2019 ;

Vu le rapport de la CLECT fixant le montant des charges transférées pour la commune pour un montant de 1433.03 € pour une année pleine à partir de 2020 ;

Considérant que les communes membres du SIEPVV doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur cette modification des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la régularisation de modification des statuts du SIEPVV sur le transfert de la compétence transport à la CCTVV
- **DEMANDE** une communication détaillée des montants transférés.

2021/25 Projet Maison des Assistants Maternels (MAM)

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 10 décembre 2020, un projet de construction d'une MAM a été présenté et a été validé par les membres du Conseil.

A ce jour, le projet devient plus concret puisqu'il est enregistré en tant qu'action (fiche action n°224-06) dans le programme CRTE de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Monsieur le Maire demande aux membres d'accepter le principe de faisabilité du projet sur la base de l'étude réalisée par l'ADAC, en se projetant sur une capacité d'accueil de 12 enfants.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la faisabilité du projet de construction d'une MAM

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les aides financières auprès de l'Etat, la Région Centre Val de Loire et le Département au taux maximal.

2021/26 Décision modificative n°3 – Budget principal

Monsieur le Maire explique que le chauffage de la salle des fêtes est en panne. Avant de faire réparer ce chauffage, il est nécessaire d'étudier les différentes possibilités afin de réduire les frais.

La salle des fêtes est utilisée par les associations, l'école et les administrés qui veulent se réunir. Suite aux mesures sanitaires de 2020 et 2021, la salle fut peu utilisée mais en espérant une reprise des activités, la salle doit être opérationnelle le plus rapidement possible.

Le système actuel de chauffage est obsolète et engendre des coûts importants en électricité. De nouvelles techniques existent et seraient plus appropriées pour la superficie de la salle. En l'occurrence, une pompe à chaleur serait envisagée, ce qui nécessiterait la fermeture de la salle pour 15 jours en raison des travaux. De plus, l'absence de chauffage limitera son usage, toute location à titre privé jusqu'à fin novembre sera suspendue.

Après présentation en séance du devis de mars 2021 de la société PLUMÉ THOMASSEAU d'un coût de 24 720 € TTC, il est demandé de contacter cette entreprise pour actualisation du prix.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réparer le chauffage dans les meilleurs délais,

DECIDE de valider le devis de la société PLUME THOMASSEAU pour 24 720 € TTC, dans l'attente d'une actualisation,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

Compte 615221 Bâtiments publics - 22 000 Euros

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement + 22 000 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2188 Programme P239 Rénovation thermique + 22 000 Euros

Recettes

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement - 22 000 Euros

APPROUVE à l'unanimité,

la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2021.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 31 AOUT 2021 : liste des délibérations et tableau des visas

2021/23 Demande de subvention exceptionnelle
2021/24 Modification des statuts du SIEPVV
2021/25 Projet Maison des Assistants Maternels (MAM)
2021/26 Décision modificative n°3 – Budget principal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
AMIRAUTL Gérard	
PERRIGAULT Marylène	<i>Absente excusée</i>
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
AUBERTOT Cédric	
GALLWA Catherine	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	<i>Absente excusée</i>